

Futurs de villes

Session de formation • 23 et 24 janvier 2025
Futuribles International • Paris

Objectifs pédagogiques et compétences visées

À quoi ressembleront les villes de demain ? Les turbulences écologiques, sociales, numériques, démographiques, sanitaires, géopolitiques se multiplient et bouleversent les manières de se loger, travailler, se déplacer, faire ses courses, s'informer, se rencontrer, agir collectivement, etc. Les villes changent, et aussi la manière de les concevoir, fabriquer, gérer, habiter. Jamais exercice de prospective urbaine n'a été aussi périlleux, et en même temps, jamais les urbanistes ou prospectivistes n'ont été autant invités à s'y livrer. Car la dimension matérielle des villes permet d'atterrir concrètement et de constituer un outillage pour l'action.

Cette session de « Futurs de villes » ne pourra pas aborder toutes les mutations qui traversent les villes. Elle mettra l'accent sur sept sujets qui correspondent à des changements de paradigmes ou à des thématiques émergentes, à même de bousculer les cadres d'action. On zoomera ainsi sur l'eau, la conflictualité, le périurbain, l'immobilier solidaire, le logement, la rue, et on fera un pas de côté vers d'autres pays. Avec, pour en parler, des intervenants représentant diverses postures (opérateur, universitaire, consultant, militant, etc.) et différentes grilles de lecture (hydrologue, géographe, ingénieur, économiste, etc.) à même d'équiper notre regard sur le présent et l'avenir.

Intervenants

Session animée par **Isabelle BARAUD-SERFATY**, économiste et urbaniste, directrice d'Ibicity, professeur affiliée à l'École urbaine de Sciences Po Paris.

Avec la participation de :

- ▶ **Ilaria CASILLO**, vice-présidente de la Commission nationale du débat public, maîtresse de conférences à l'École d'urbanisme de Paris.
- ▶ **Éric CHARMES**, directeur de recherche à l'ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État).
- ▶ **Martine DROZDZ**, docteur en géographie et urbanisme, CNRS-Maison française d'Oxford, chercheuse associée au LATTs (Laboratoire techniques, territoires et sociétés), co-auteurice de *Nos lieux communs* (Fayard, 2024).
- ▶ **Simon LAISNEY**, fondateur et président du directoire de Plateau urbain, cofondateur de Base commune.
- ▶ **Christian PIEL**, fondateur et dirigeant d'Urbanwater.
- ▶ **Catherine SABBAH**, déléguée générale d'IDHEAL (Institut des hautes études pour l'action dans le logement), autrice de *En finir avec les idées fausses sur l'habitat* (éditions de l'Atelier, 2023).
- ▶ **Jonathan SEBBANE**, directeur général de Sogaris.

Jeudi 23 janvier 2025

9h00-9h15 – Petit déjeuner d'accueil

9h15-9h45 – Introduction générale et tour de table

Isabelle BARAUD-SERFATY

9h45-11h15 – Le futur de l'eau dictera-t-il le futur des villes ?

Comment les villes pourront-elles gérer alternativement le trop d'eau (les inondations) et le manque d'eau (pas assez d'eau) ? À la fois en termes d'accès à la ressource, de modes de vie, mais aussi du point de vue financier, alors que les tuyaux d'eau potable et d'assainissement sont souvent très anciens et que le modèle économique des opérateurs de la distribution de l'eau potable et du traitement des eaux usées ou pluviales reposait sur l'hypothèse d'une hausse des quantités facturées ? Quelles solidarités tarifaires appelle la future gestion de l'eau ?

Christian PIEL

11h15-11h30 – Pause

11h30-13h00 – Pourra-t-on encore faire des projets urbains dans une société de plus en plus conflictuelle ?

La contestation des grands projets urbains ou d'infrastructures n'est pas nouvelle et a souvent pris des formes spectaculaires et médiatiques. Mais, désormais, cette contestation semble s'étendre à tout acte de construire, et à tout type de territoire, avec comme conséquence la difficulté des élus locaux à mettre en œuvre de nouveaux projets d'aménagement, quelle que soit leur taille. Dans quelle mesure cette conflictualité autour des projets devrait-elle s'accroître à l'avenir, et jusqu'où la radicalisation des positions rend-elle possible la notion même de projet ? Comment, au-delà des problématiques environnementales et des urgences qui s'imposent, explorer en commun un chemin pour habiter ensemble ?

Ilaria CASILLO

13h00-14h30 – Déjeuner en commun

14h30-16h00 – L'immobilier solidaire et l'urbanisme transitoire vont-ils réinventer la ville ?

Et si la ville de demain se construisait en réinventant l'usage des espaces vacants ? À la fois pour faire de chaque espace un levier de

créativité et de lien social, mais aussi comme une contribution à la réinvention du modèle économique de la fabrique urbaine, alors que la transition écologique invite à diminuer la construction neuve et que jamais les prix de l'immobilier n'ont été aussi élevés ? Jusqu'où l'entrepreneuriat social viendra-t-il demain se substituer à l'action publique ?

Simon LAISNEY

16h00-16h30 – Pause

16h30-18h00 – L'avenir des villes est-il dans le périurbain ?

Aujourd'hui plus de 40 % de la population française est périurbaine. Mais de quoi le périurbain est-il et sera-t-il le nom ? S'agit-il d'un nouveau mode d'habiter appelé à se développer car il combine les promesses de la maison individuelle, de la vie à la campagne et d'une réponse aux défis écologiques ? Ou bien, sera-t-il le ferment d'un entre-soi d'autant plus affirmé qu'on y serait moins exposé à l'altérité que dans les métropoles ?

Éric CHARMES

Vendredi 24 janvier 2025

8h45-9h00 – Petit déjeuner d'accueil

9h00-10h30 – Portrait-robot du logement en 2100

En 2019, Hasbro, l'éditeur du fameux Cluedo décidait de remplacer le hall par une salle de bains. En 2100, dans quelle pièce sera assassiné le docteur Lenoir ? Sans doute pas dans la cuisine qui pourrait bien disparaître sous l'effet des nouveaux modes d'alimentation et de la réduction de la taille des logements pour les rendre économiquement plus abordables. Au carrefour des évolutions sociétales, démographiques, économiques, écologiques, et alors que le rapport à la propriété est profondément réinterrogé, une chose est certaine : le logement de demain ne ressemblera pas à celui d'aujourd'hui.

Catherine SABBAH

10h30-11h00 – Pause

11h00-12h30 – Les rues de demain au défi de la logistique urbaine

L'essor du e-commerce oblige à repenser la manière dont les marchandises circulent en ville

et sont stockées. Verra-t-on demain, comme à New-York aujourd'hui pendant Thanksgiving ou Noël, des halls ensevelis sous des montagnes de colis ? Ou bien assistera-t-on à une multiplication des *lockers* et de mini-entrepôts le long des trottoirs ? Et si demain, comme le prédit Anthony M. Townsend, les villes à court d'argent échangeaient avec Amazon des droits d'accès privilégiés à l'espace devant les portes cochères des immeubles ? D'ailleurs, l'essor de la livraison n'est-elle pas l'arbre qui cache la forêt ébouriffée des nouveaux modes de distribution – en somme, des logistiques urbaines qui font nos villes ? À quoi ressembleront les rues de demain ?

Jonathan SEBBANE

12h30-14h00 – Déjeuner en commun

14h00-15h30 – Les imaginaires urbains et le futur des villes vus d'ailleurs

Les imaginaires urbains correspondent à des représentations plus ou moins collectives de ce que sera ou doit être la ville demain. Ils orientent, souvent inconsciemment, la manière dont les élus et ceux qui fabriquent les villes agissent, et ont donc des effets très directs sur la matérialité des villes dans lesquelles on vivra en 2050. Or, ces imaginaires sont largement le reflet de l'air du temps et d'une culture et société données. En prenant appui sur la Biennale d'architecture de Venise de 2023 et la visite de ses pavillons allemands, autrichiens, néerlandais, américains, émiratis, chinois, entre autres, il s'agira de montrer la diversité des récits sur le futur des villes.

Martine DROZDZ

15h30-15h45 – Pause

15h45-17h00 – Synthèse et évaluation

Isabelle BARAUD-SERFATY

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Un dossier sera remis aux participants comprenant la copie imprimée des principaux supports utilisés ainsi qu'une bibliographie. Ce dossier pourra être téléchargé à l'issue de la formation.

Le nombre de participants sera limité à 20 afin de permettre un maximum d'échanges.

La session sera coordonnée par Isabelle Baraud-Serfaty, économiste et urbaniste, directrice d'Ibicity, avec la participation d'intervenants différents pour chaque séquence d'une heure et demie.

Suivi et appréciation des résultats

Toutes les séances seront introduites par un exposé très largement illustré d'exemples concrets et ponctué d'échanges avec les participants qui permettent de s'assurer de l'acquisition des connaissances.

Public visé et prérequis

Cette formation s'adresse aux personnels d'entreprises impliquées dans la production du cadre urbain (BTP, éco-technologies, énergie, transports...), aux collectivités territoriales, aux agences d'urbanisme..., et plus généralement à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du cadre urbain.

Nous nous réservons le droit de vous joindre pour vérifier l'adéquation de votre profil avec le programme choisi afin de garantir l'homogénéité du groupe et la qualité de la formation.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalités d'évaluation

Cette session de formation fera l'objet d'une évaluation par les participants. À l'oral, à la fin de la session et à l'écrit, par le biais d'un questionnaire électronique envoyé à chaque participant.

Modalités pratiques

La formation a lieu au siège de Futuribles International, 47 rue de Babylone, 75007 Paris, France. Bouton sous le digicode pour ouvrir la porte cochère, au fond de la cour pavée, interphone, 2^e étage, accessible par ascenseur ou escalier.

Métro : Saint-François-Xavier, Vaneau ou Sèvres-Babylone.

Parking : Bon Marché ou Invalides.

Vous recevrez une lettre de convocation confirmant l'enregistrement de votre inscription et une facture valant convention de formation. Sur simple demande, nous pouvons vous transmettre une convention de formation et une liste d'hôtels.

Inscription

Corinne Roëls • Futuribles International

47, rue de Babylone, 75007 Paris, France • Tél. + 33 (0)1 53 63 37 71

E-mail : croels@futuribles.com • Site Internet : www.futuribles.com

Siret : 784 314 940 00056 • APE : 9499Z

N° TVA : FR21 784314940 • N° d'agrément : 11751653975

Participant

Nom - Prénom

Organisation - Service

Adresse

.....

Code postal - Ville - Pays

Tél.

E-mail

N° TVA

Si différentes :

Adresse de convocation

.....

Adresse de facturation

.....

- S'inscrit à la formation « Futurs de villes » des 23 et 24 janvier 2025, au prix de 1 430 euros hors taxes, soit 1 716 euros TTC (TVA à 20 % incluse)*.

**Les frais de participation comprennent la participation à l'ensemble de la formation et les supports. Les déjeuners sont offerts aux participants. Toute inscription multiple permet, dès la deuxième inscription, de bénéficier d'une réduction de 10 % (remise non cumulable avec les remises dont bénéficient les membres de Futuribles International). Les membres partenaires de Futuribles International sont dispensés de frais de participation (valable pour une personne dans la limite des places disponibles).*

Futuribles International est un organisme de formation certifié Qualiopi. Son numéro d'enregistrement est le 11751653975.

La formation dure 14 heures réparties en deux journées.

Règlement

- Par chèque à l'ordre de Futuribles International
- Par virement bancaire. Banque Neuflyze OBC-00107
IBAN : FR76 3078 8001 0710 2020 4120 024 / BIC : NSMBFRPPXXX
- Par carte Visa American Express
N°
Expire fin Cryptogramme
- Au reçu d'une facture

Date : Signature et cachet :

Conditions générales de vente

En cas d'annulation, formulée par écrit 10 jours avant la formation, les droits d'inscription, moins 15 % de frais de dossier, seront remboursés. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué et les frais seront dus en totalité mais les personnes inscrites pourront se faire remplacer. Futuribles International se réserve la possibilité de faire évoluer le contenu ou de changer d'intervenants. Si par suite de circonstances majeures, Futuribles International ne pouvait assurer à la date prévue la tenue de la session de formation, elle s'engage à proposer de nouvelles dates de remplacement. En cas de litige entre les parties, seul le tribunal de commerce de Paris est réputé compétent.